

A child's face is visible through a colorful spiral of rings, creating a tunnel effect. The rings are in shades of blue, green, yellow, and orange. The child is wearing a blue swimsuit and a yellow headband.

CRÉATEURS ^{DE} SOUVENIRS

The logo features a stylized green wave icon to the left of the word "GATINEAU" in a bold, white, sans-serif font, all contained within a white rounded rectangular border.

GATINEAU

CAMPS DE JOUR

Guide des parents
2026

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au camp de jour de la Ville de Gatineau. Nos camps de jour offrent une programmation d'activités à caractère récréatif qui se déroulent en français, de même qu'un encadrement complet et sécuritaire. Afin d'offrir à votre enfant une belle relâche scolaire, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit.

Fiche de renseignements du participant

La Fiche de renseignements du participant **doit** être remplie entre le 13 février et le 26 février à **23 h 59**. Un lien pour accéder au formulaire en ligne vous sera envoyé. **Si elle n'a pas été remplie, votre enfant ne sera pas admis au camp de jour.**

Pour toute question, veuillez communiquer avec le centre de services de votre secteur.

Secteur d'Aylmer	cdj@gatineau.ca	819 685-5007	181, rue Principale
Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers	cdj@gatineau.ca	819 931-2902	181, rue Joseph
Secteur de Gatineau	cdj@gatineau.ca	819 243-4343	144, boulevard de l'Hôpital
Secteur de Hull	cdj@gatineau.ca	819 595-7400	775, boulevard de la Carrière

Ratios d'encadrement des enfants

- **Service de garde (matin, midi et soir) :**
Tous les âges : 1 animateur pour 20 enfants
- **Camp de jour :**
De 5 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
De 7 à 8 ans : 1 animateur pour 12 enfants
De 9 à 12 ans : 1 animateur pour 15 enfants

Procédures d'entrée et de sortie du camp de jour

En début et en fin de journée, le personnel du camp de jour à l'accueil attestera de l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant. Sur la Fiche de renseignements du participant, vous aurez indiqué une ou plusieurs personnes autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents ou les tuteurs. Nous demanderons une **PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO** à toute personne qui viendra chercher un enfant afin de nous assurer qu'elle en a l'autorisation. ***Veillez transmettre le message aux personnes concernées.*** Nous laisserons partir votre enfant seulement avec vous ou avec l'une des personnes autorisées. Le premier jour du camp, nous confirmerons avec vous le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant ainsi que celui des personnes à joindre en cas d'urgence avec leurs numéros de téléphone.

Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la Fiche de renseignements, dans la section « Arrivée et départ du participant ». Dans le cas où votre enfant aurait cette permission, le personnel du camp de jour attestera de l'heure de son départ dans le cartable de signatures.

Heures d'ouverture et de fermeture

- Les enfants non inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **9 h** et ils doivent le quitter à **16 h**.
- Les enfants inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **7 h** et ils doivent le quitter pour **17 h 30**.
- Le non-respect des heures d'arrivée et de départ sera sanctionné selon la procédure établie (voir annexe 1).

Ce que le sac à dos doit contenir tous les jours

- Un habillement convenable pour jouer à l'extérieur (manteau d'hiver, tuque, pantalon de neige, bottes d'hiver, mitaines, foulard, etc.).
- Une bouteille d'eau réutilisable remplie d'eau (pour l'hydratation).
- Un goûter froid et deux collations (il n'y a ni réfrigérateur ni four à micro-ondes sur les sites).
- Un tablier, un couvre-tout ou une vieille chemise.
- Des espadrilles qui ne marquent pas les planchers.

Notez que les appareils électroniques, les jeux et les jouets sont interdits au camp de jour.

Code vestimentaire

Il est recommandé que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive (short/pantalon, chandail confortable, espadrilles, etc.). Les robes, les jupes et les souliers de type Crocs ne sont pas recommandés. Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont interdits. Il est aussi conseillé d'attacher les cheveux longs.

Objets perdus

Il sera impossible de réclamer un objet perdu après la dernière journée de camp.

Objets de valeur

Afin de prévenir tout bris, vol ou perte, il est recommandé d'éviter que les enfants apportent des objets de valeur ou de l'argent au camp de jour.

Programmation et horaire type

Horaire type d'une journée au camp de jour :

De 7 h à 9 h	Service de garde (jeux libres animés)
De 9 h à 12 h	Animation d'activités par groupe
De 12 h à 13 h	Dîner
De 13 h à 16 h	Animation d'activités par groupe
De 16 h à 17 h 30	Service de garde (jeux libres animés)

Code de vie (à l'intention des enfants)

Nous vous invitons à en faire la lecture avec votre ou vos enfants.

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et applique les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je participe aux activités;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- Je m'exprime calmement et je cherche des solutions non violentes;
- Je suis poli avec les animateurs et les autres enfants du camp de jour.

Ce qui veut dire que les comportements suivants me sont interdits :

- Sacrer ou tenir un langage inapproprié;
- Frapper les autres ou me battre;
- Me sauver;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Être arrogant envers les animateurs;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

De plus, le camp de jour applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'intimidation. Tout comportement de ce type sera pris au sérieux et entraînera des interventions immédiates, conformément à la procédure présentée à l'annexe 4 (p. 13).

Présence de poux de tête

Si nous découvrons des poux, pour éviter la propagation, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. L'enfant pourra réintégrer le camp le lendemain de son traitement.

[Poux | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp de jour et du service de garde, bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation de prise de médicaments dans la Fiche de renseignements du participant. Tous les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé. L'enfant doit pouvoir prendre lui-même son médicament; notre personnel se fera un plaisir de le lui distribuer à l'heure inscrite sur le formulaire d'autorisation de prise de médicaments. Aucun médicament ne sera autorisé dans les effets personnels de l'enfant.

L'équipe d'animation n'administre aucun médicament, à l'exception de l'épinéphrine (adrénaline), si l'enfant ne peut le faire lui-même. Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.

Allergies

Dans le but de prévenir les risques liés aux allergies alimentaires et aux empoisonnements, **les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits au camp de jour.** Vous comprendrez que les aliments contenant ces produits ne sont également pas permis.

Pour les autres aliments allergènes, nous miserons sur la prévention plus que la restriction en minimisant le nombre d'aliments proscrits sur le site à ceux représentant un réel danger (anaphylaxie). Si vous êtes informé d'autres allergies alimentaires sévères sur le site du camp de jour (par exemple kiwis ou fraises), les aliments allergènes ne devront pas être inclus dans les lunchs de votre enfant.

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou s'il est allergique à certains aliments, il sera très important de l'indiquer sur sa Fiche de renseignements et de rencontrer le responsable du site afin de lui expliquer le degré d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier. Sachez que tous les animateurs ont suivi un cours de secourisme et connaissent les mesures à prendre dans de telles situations.

Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.



Pour les enfants atteints d'une allergie sévère (alimentaire ou autre) qui nécessite une intervention urgente (auto-injecteur d'épinéphrine et transfert à l'hôpital), vous devrez remplir la section sur les allergies sévères disponible dans la Fiche de renseignements (une photo de votre enfant sera requise pour permettre une identification rapide). Nous vous demanderons aussi de remplir le formulaire *Plan d'urgence pour l'anaphylaxie* lors de la première journée de camp de jour de votre enfant.

Activités spéciales et consommation de nourriture

Dans le cadre de certaines activités spéciales organisées au camp, il est possible que les enfants soient amenés à consommer des collations fournies sur place (ex. : maïs soufflé, barbe à papa). Une attention particulière est portée à la gestion des allergies alimentaires : aucun aliment contenant des allergènes déclarés ne sera remis aux enfants concernés, et les équipes sont informées des restrictions alimentaires inscrites au dossier de chaque enfant. Si vous préférez que votre enfant ne reçoive aucun aliment fourni par le camp, il est possible d'en aviser l'organisation en tout temps.

Boîte à lunch

N'oubliez pas qu'il est **impossible** d'utiliser un four à micro-ondes ou un réfrigérateur sur les sites du camp de jour (prévoyez une boîte à lunch qui conserve les aliments au frais).

Des camps de jour en santé

Le programme des camps de jour encourage la pratique de saines habitudes de vie. Nous incitons les enfants à adopter des comportements alimentaires sains et un mode de vie physiquement actif tout en s'amusant. Au tremplinsante.ca, vous trouverez plusieurs idées (dont une banque de recettes de boîte à lunch santé) pour que bouger plus et manger mieux soit facile et agréable pour vos enfants.

NOTRE CAMP SAUTE À PIEDS JOINTS DANS LES BONNES HABITUDES!

Découvrez, vous aussi, une foule d'idées
et d'astuces pour « bouger plus et manger mieux »

www.tremplinsante.ca



Communication avec les parents

Pendant la période d'activité des camps, vous pourrez joindre les responsables ou adjoints de sites sur leurs téléphones cellulaires dont les numéros seront disponibles sur les sites.

Attention : pour les sites localisés dans des écoles, ne téléphonez pas au secrétariat de l'école, car personne ne pourra vous aider. Le camp de jour est offert par la Ville de Gatineau.

Soyez informé que la violence (verbale ou physique) et les propos discriminatoires ne seront pas tolérés sur les sites.

Situations extraordinaires

En cas d'intempéries ou de sinistre majeur, l'équipe d'animation assurera la sécurité des enfants en les gardant au camp aussi longtemps que la situation l'exigera, et ce, même après les heures normales d'ouverture des camps.

Le saviez-vous?

- Une animation de qualité dans un environnement sécuritaire est l'une des priorités du programme des camps de jour de la Ville. Notre équipe d'animation assiste à plusieurs formations obligatoires.
- Les membres de l'équipe qui occupent des fonctions de coordination suivent notamment des formations en gestion du risque et en gestion des ressources humaines.
- Les employés reçoivent tous une formation en premiers soins.
- Les animateurs suivent la formation DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur), reconnue à travers le Québec. Pourquoi le DAFA?
 - Standard de qualité et de sécurité en animation;
 - Certification reconnue à travers le Québec;
 - Reconnaissance de la fonction d'animateur;
 - Contenu de formation accessible, complet et élaboré par des experts en animation (techniques d'animation, sécurité au travail, éthique, stage pratique, etc.).
- Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : [Programme DAFA](#)



Annexe 1

Politique de frais de retard pour le camp de jour et le service de garde

➤ Enfant inscrit au camp de jour et au service de garde

Les heures d'accueil sont **de 7 h à 17 h 30**.

Des frais de retard de 5 \$ par tranche de 5 minutes (partielle ou complète) seront facturés si votre enfant quitte le service de garde après les heures d'ouverture. Ces frais visent à encourager le respect des heures d'ouverture et à compenser les coûts de personnel liés aux départs tardifs.

➤ Enfant inscrit au camp de jour seulement

Les heures d'accueil sont **de 9 h à 16 h**.

Des frais de retard de 5 \$ par tranche de 5 minutes (partielle ou complète) seront facturés si votre enfant quitte le camp de jour après les heures d'ouverture. Ces frais visent à encourager le respect des heures d'ouverture et à compenser les coûts de personnel liés aux départs tardifs.

En cas de retard, le parent ou le tuteur sera avisé par le personnel sur place et devra signer un avis de retard. Les frais applicables seront portés au compte du parent ou du tuteur. Aucun paiement ne sera exigé sur place.

N. B. : L'heure figurant sur le téléphone du service de garde au départ de l'enfant fait office de référence.

Annexe 2

Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant

Pour le bon déroulement des activités et la sécurité des participants et du personnel, il est important que votre enfant respecte le code de vie du camp de jour (voir p. 5). Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise en place par l'équipe du camp de jour de la Ville de Gatineau.

Cette procédure servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe. Les conséquences logiques seront déterminées par le responsable et les superviseurs. La procédure est la suivante :

Avertissement 1

- Avertissement donné à l'enfant par le responsable de site et rédaction d'une entente de collaboration avec l'enfant;
- Communication avec les parents.

Avertissement 2

- Deuxième communication avec les parents;
- Intervention de la coordination;
- Révision de l'entente de collaboration et suivi avec l'enfant.

Avertissement 3

- Retrait ou suspension de l'enfant du camp de jour.

N. B. : Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement et que, selon la gravité du cas, toutes les étapes ne seront pas nécessairement suivies.

Annexe 3

Politique de remboursement et d'annulation

Le remboursement complet des frais d'inscription pour le camp de mars est autorisé si l'annulation est réalisée avant la fin de la première vague d'inscription.

À l'extérieur de cette période, les modalités suivantes s'appliquent :

1. Des frais d'administration représentant 15 % du montant d'inscription seront retenus si l'annulation est réalisée à plus de 5 jours ouvrables avant le début de la première semaine de camp de jour;
2. Aucun remboursement ne sera émis si la demande d'annulation est réalisée à 5 jours ouvrables et moins avant le début de la première semaine de camp de jour l'activité, sauf si l'annulation respecte les conditions suivantes s'appliquant à toutes les activités offertes par la Ville :
 - A. Lorsque la Ville ne remplit pas ses obligations;
 - B. Lorsque la Ville met fin au contrat;
 - C. Lorsque la personne inscrite déménage à l'extérieur de la ville avant la fin des activités (preuve exigée et remboursement au prorata des cours non suivis);
 - D. Lorsque l'annulation résulte d'une raison majeure et exceptionnelle, telle qu'une blessure, une maladie ou un changement important dans la situation familiale, un remboursement pourra être accordé sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical, etc.) au prorata du nombre de cours suivis.
3. Aucuns frais d'administration ne seront perçus pour un changement de site ou une modification de semaine de camp de jour, pour un enfant déjà inscrit, dans le cas où des places sont toujours disponibles.

Le remboursement complet des frais d'inscription pour le service de garde est autorisé si l'annulation est réalisée avant que le service n'ait été reçu.

Annexe 4

Politique contre l'intimidation

La Ville de Gatineau reconnaît que la violence, le harcèlement, les abus sexuels et l'intimidation sont des réalités qui affectent le bien-être des jeunes. Nous considérons que la prévention de ces comportements est la responsabilité de chacun, et particulièrement la nôtre, car nous sommes en position d'autorité et de confiance auprès des jeunes qui nous sont confiés. La Ville de Gatineau a mis en œuvre un code de vie et une politique « tolérance zéro » pour les enfants ayant un comportement inapproprié durant les camps de jour. Cela inclut, sans s'y limiter, la violence, le harcèlement, les abus et l'intimidation (verbale, physique, sociale, numérique).

Toute situation suspectée ou confirmée d'intimidation ou de comportement inacceptable est prise au sérieux et entre dans notre protocole de gestion de l'intimidation.

1. Détection
Tout signalement est pris au sérieux. animateur ou enfant peut rapporter un comportement inquiétant (moqueries répétées, menaces, surnoms dégradants, bousculades, isolement forcé, regards insistants, gestes d'exclusion...).
2. Sécurisation
Séparer les enfants. Assurer la sécurité de la victime. Éviter toute confrontation directe.
3. Collecte des faits
Le responsable de site rencontre l'enfant potentiellement intimidé puis l'enfant intimidateur présumé de façon neutre.
4. Analyse
Vérifier si les faits constituent de l'intimidation ou un conflit ponctuel.
5. Mesure corrective
Pour l'intimidateur : rappel des règles, retrait temporaire.
Pour la victime : soutenir, changer la personne de sous-groupe, éviter certaines combinaisons.

À noter que la coordination de site tient informés les parents/tuteurs des enfants concernés en tout temps.

Un climat sain et harmonieux ne peut être maintenu sans la collaboration étroite entre le personnel du camp et les familles. Nous encourageons les parents et les responsables à travailler en équipe avec les employés pour soutenir l'application des règles et assurer le bien-être de tous les enfants.